



Commune SUCHY

Demande d'autorisation municipale

avec affichage de la décision

N° 2025-05

Liste non exhaustive : mur de soutènement / place de stationnement / ouvrage technique accessoire (tout ouvrage ou partie d'ouvrage construit séparément pour compléter un ouvrage existant et assurer son exploitation comme citerne à mazout ou réservoir à pellets (selon contenance et/ou l'emplacement) / capteurs solaires (jusqu'à 15,9 m² et selon emplacement, excepté zone village) / fenêtre du type « vélux » ne dépassant pas une surface éclairante de 0,5 m²) / construction de minime importance d'une surface inférieure à 12 m² au sol comme couvert, cabanon de jardin, réduit à outils, véranda / petite adjonction (construction ne nécessitant pas l'inscription d'un nouveau numéro ECA distinct comme fermeture d'une terrasse ou d'un balcon), à confirmer par la Municipalité.

A. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Propriétaire(s) : Rémy Pontet

Lieu-dit :

Adresse locale : chemin du Noulinat N° : 10

Téléphone : Téléfax :

Parcelle n° : 649 N° ECA : 307

Surface parcelle : 801 m² Note architectural NRA :

Coordonnées nationales, selon CNS : /

Zone selon plan général d'affectation :

B. CARACTÉRISTIQUES DE L'OUVRAGE

Auteur des plans : Brest Paysagisme

Adresse : chem. de la chèvre 4, 1400 Yverdon-les-Bains

Description de l'ouvrage : Mur de séparation type Murapierre couleur beige nuance hauteur 180 cm, largeur 25 cm, 2 faces visibles

Façades – matériaux : Pierre

Toiture – matériaux : /

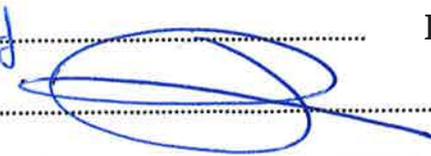
Coût estimatif des travaux : Frs 25'600.-

Abattage prévu d'arbres ou de haies : non oui

C. SIGNATURES ET ACCORDS

Le(s) propriétaire(s) précité(s) demande(nt) à la Municipalité l'autorisation de construire les travaux décrits dans la présente demande.

Lieu : Suchy Date :

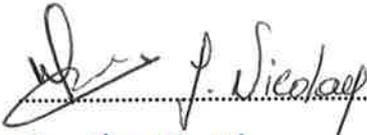
Signature(s) : 

Pour accord, signature du représentant de la PPE (administrateur ou autre) pour autant qu'il ait la qualité de signature :

Lieu : Suchy Date :

Signature(s) :

Accord des voisins directement touchés ou concernés :

Parcelle n°: 659 Signature(s) : 

Parcelle n°: 659 258 Signature(s) : 

Parcelle n°: Signature(s) :

à remplir par la Commune

D. DECISION MUNICIPALE

La Municipalité, dans sa séance du 07. 07. 2025, a décidé d'autoriser l'ouvrage projeté tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance.

Affichage au pilier public pendant 30 jours,

du 08. 07. 2025 au 08. 08. 2025

La Municipalité  

Le dossier complet peut être consulté à l'Administration communale

- Annexes : Plan de situation (ou copie récente mise à jour) avec l'indication (en rouge) de l'emplacement de l'ouvrage à construire
- Plan(s) de l'ouvrage avec indications (cotes, etc.) pour une bonne compréhension
-
-
-